

L'Etat donne son feu vert pour surélever... une surélévation

 [tdg.ch/geneve/actu-genevoise/jonction-etat-donne-feu-vert-surelever-surelevation/story/20480970](https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/jonction-etat-donne-feu-vert-surelever-surelevation/story/20480970)

Le geste architectural ne passera pas inaperçu. Bien visible du pont de Sous-Terre, une impressionnante surélévation, portant l'immeuble à 27 mètres, va dominer la Jonction. «Un ovni va débarquer sur le quartier», ironise le conseiller administratif de la Ville Rémy Pagani. Ovni ou pas, le Département de l'aménagement d'Antonio Hodggers vient d'accorder l'autorisation de construire, alors que les experts sont divisés sur le projet. Cette surélévation est la deuxième pour l'ancienne usine Beyeler, si l'on omet une transformation réalisée il y a plusieurs décennies. La première, réalisée en 2010, a ajouté deux étages, avec des façades métalliques foncées et des fenêtres verticales. La dernière va davantage marquer les esprits. Sa conceptrice, l'architecte genevoise Brigitte Jucker-Diserens, a imaginé de grosses boîtes largement vitrées, disposées perpendiculairement. Cette construction comprendra deux étages, avec des décrochements en façade et de généreuses terrasses.

Une poignée d'étudiants

Qui va loger là-haut? Des étudiants! Mais pas beaucoup. Une douzaine de chambres composent deux appartements collectifs, avec salles communes. Elles vont compléter la centaine de pièces existantes dans les étages inférieurs, louées à des étudiants d'une université américaine.

Cette surélévation a eu du mal à convaincre les services de l'Etat. De nombreuses moutures ont été présentées depuis quatre ans. Trois instances ont émis un préavis défavorable. La Commission d'architecture estime que ce projet «altérerait gravement la cohérence globale du bâtiment, qui se lirait comme un empilement d'opérations contradictoires entre elles. De plus, il ne cherche pas à s'intégrer à la rue des Deux-Ponts, dont il rompt l'harmonie de manière non négligeable.»

Le Service des plans d'affectation déplore que la surélévation introduise «un rapport d'échelle totalement différent» par rapport aux bâtiments environnants. La Ville de Genève déplore aussi son insertion urbanistique.

Le Patrimoine dit oui!

Toutefois, surprise, une autre instance, plutôt connue pour son conservatisme, a donné un préavis favorable. Il s'agit de la sous-commission Monuments et antiquités de la Commission des monuments et sites. La SCMA s'est d'abord opposée au projet, estimant que la première surélévation «a porté le gabarit de ce bâtiment au maximum de ce qu'il peut supporter en regard des proportions de ses façades». Puis elle a changé d'avis.

Directrice de l'Office du patrimoine, Sabine Nemeč-Piguet explique: «Nous n'avons pas été convaincus par la première surélévation, qui écrase le bâtiment et dont les finitions de la toiture sont insatisfaisantes. Nous sommes donc entrés en matière dans l'idée d'améliorer l'ensemble.»

L'architecte Jean-Jacques Oberson a travaillé comme consultant sur ce projet: «Nous avons beaucoup collaboré avec la SCMA. C'est un excellent projet, qui mettra notamment en valeur la toiture du bâtiment. Dans sa situation en pointe, devant un grand espace, il est logique de mettre en valeur un élément architectural.» La rupture de style proposée? «La stratification fait partie de l'histoire de la ville, elle n'a rien d'exceptionnel.» Quant à sa volumétrie, elle s'inscrit dans le projet de densification de la ville. D'ailleurs, poursuit-il, le bâtiment voisin le long du Rhône sera démoli et reconstruit en s'appuyant sur le gabarit de la surélévation.

Sur la base du préavis de la SCMA, le département a donné son feu vert. «Le projet répond à l'intérêt

public qui consiste à mettre à disposition des logements bon marché pour les étudiants, explique Jérôme Savary, chef de cabinet d'Antonio Hodggers. L'intérêt patrimonial a été examiné par la SCMA.»

La Ville de Genève fera-t-elle recours? «Le cas est examiné par mes services», répond Rémy Pagani. Quant à l'association Patrimoine Suisse, elle n'a pas encore pris de décision. Son président, Robert Cramer, se dit toutefois surpris par ce projet. «Je vois dans cet empilement la négation du caractère urbain, qui se manifeste par des alignements. Ici, on a davantage affaire à des villas sur le toit.» (TDG)

(Créé: 15.10.2014, 07h18)